



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



11139442

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le - 5 SEP. 2011

Pr le Greffier,
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2011 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0428.243.716

Dénomination

(en entier) : **IMMOBILIERE LAHAYE**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Avenue des Français(TAM) 95B, 5060 Sambreville

Objet de l'acte : Démissions - Nominations administrateurs - délégués

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 août 2011 :

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée prend les décisions unanimes suivantes :

1. Constate et accepte la démission de M. Constant MARCHAL de ses fonctions d'administrateur et président du conseil d'administration de la Société ;

2. Constate et accepte la démission de Mme Marie-Elisabeth LAHAYE de ses fonctions d'administrateur-délégué de la Société ;

3. Constate et accepte la démission de M. Claude LAHAYE de ses fonctions d'administrateur-délégué de la Société ;

4. Par vote spécial et à l'unanimité, l'assemblée donne décharge à M. Constant MARCHAL, Mme Marie-Elisabeth LAHAYE et à M. Claude LAHAYE pour l'exercice de leur mandat d'administrateurs et administrateurs-délégués au cours de l'exercice social qui sera clôturé au 31 décembre 2011 ;

5. Nomme au poste et fonction d'administrateur-délégué de la Société, la SPRL A.M.J.L. EVOLUTION, dont le siège social est établi Rue de la Follée, 50, à 5031 Gembloux (N° BCE : 0837.714.071) ;

6. Nomme au poste et fonction d'administrateur-délégué de la Société, M. Josef OOST ;

7. Nomme au poste et fonction d'administrateur-délégué de la Société, Mme Marie-Paule FRANCOIS ;

8. L'assemblée générale donne procuration à M. Josef OOST, domicilié Rue Follée, 50, à 5031 Gembloux, avec droit de substitution, afin de faire tout le nécessaire pour publier les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dans les annexes au Moniteur belge, de remplir toutes les formalités administratives et de représenter la société auprès la Banque-Carrefour des Entreprises, un guichet d'entreprise de leur choix et la greffe du Tribunal de Commerce, et de faire tout le nécessaire.

Olivier Willez
Madataire Spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature